

Contribution personnelle suite à la remise du rapport final du GEP Limousin

Paul Genet, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

L'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe est une association interrégionale, agréée et totalement indépendante.

Elle exerce son activité sur l'ensemble du Bassin versant de La Gartempe qui couvre parties des départements de La Creuse, de la Haute-Vienne, de la Vienne, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

De par ses statuts, elle a notamment pour objet :

- de protéger et de réhabiliter l'ensemble du patrimoine des eaux du Bassin Versant de La Gartempe et leur environnement,
- de concourir notamment :
 - à la lutte contre la pollution et l'altération des caractères physico-chimiques naturels des milieux aquatiques, et contre toutes autres sources de nuisances,
 - à la lutte contre la détérioration du lit et du substrat naturel,
 - au maintien de l'intégrité de la faune et de la flore...

Si nécessaire, elle n'hésite pas à recourir à des procédures contentieuses afin d'obtenir l'application des lois et règlements protégeant l'environnement.

Mais parallèlement, notre Association agit dans le cadre d'opérations de concertation, pour faire naître une solidarité entre les riverains de l'amont et ceux de l'aval, sur un programme consensuel permettant de réaliser une véritable gestion solidaire des cours d'eau du Bassin versant de La Gartempe, qui est en voie de se concrétiser par un Contrat de rivière Gartempe.

Dès la création de notre association en 1989, nous avons recherché auprès de plusieurs personnes ressources les compétences nécessaires pour une bonne compréhension des problématiques relatives aux sites miniers d'uranium, à la transformation des minerais, aux stockages des résidus, aux traitements des effluents, aux impacts sur l'eau et les écosystèmes, et aux exigences liées à une gestion durable des sites et la maîtrise de leurs impacts dans le long terme.

Nous avons participé aux travaux de la première Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de BESSINES sur les sites miniers de La Crouzille, qui s'est arrêtée le 12 avril 1995, officiellement parce que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre à cette commission de travailler dans le calme et avec efficacité.

Néanmoins, notre association a poursuivi ses échanges avec l'exploitant vis-à-vis duquel nous n'exprimons pas de défiance systématique, ainsi que nos visites sur les sites. C'est donc déjà depuis 1991 que notre association a pu parler avec AREVA des « choses qui fâchent », et agir pour la reprise d'une communication et d'un dialogue dans le cadre d'une indispensable CLIS.

C'est ainsi que la CLIS relative au suivi du site minier du Bernardan, demandée par AREVA et notre Association, s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Mais, encore une fois, les différences d'interprétation n'ont pas permis d'aller jusqu'à ce qui pour nous reste essentiel : la communication à la population de la vérité sur les sites miniers, les sites de stockage de résidus et les moyens mis ou à mettre en œuvre pour assurer non seulement la sécurité des populations, mais aussi pour préserver les équilibres des écosystèmes sous influence, à court, moyen et très long terme.

Après de nombreuses demandes, la CLIS dite de Bessines a été réactivée : les conditions avaient changé avec la création du Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP).

Notre Association a immédiatement accepté de participer au GEP, le pluralisme de ce groupe de travail et les compétences réunies étant pour nous une certaine assurance que l'analyse qui lui était confiée, permettrait d'apporter les éléments nécessaires à l'expression de la vérité sur la réalité de la situation résultant de près de 50 années d'exploitation de l'uranium dans ce Limousin.

Effectivement, le regard de ces experts a été vraiment critique sur l'état des sites miniers et de leur environnement qui est maintenant pris dans toute ses composantes, sur les modes de leur gestion passée, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la plus grande sécurité des populations et des écosystèmes dans le temps.

Le rapport final du GEP et ses 15 recommandations pour une gestion durable des anciens sites miniers d'uranium résultent d'études et d'expertises qui, pour notre Association, ont été menées avec l'assurance du maximum d'objectivité possible.

Ce rapport apparaîtra bien sûr incomplet, et certains regretteront qu'il ne contienne pas ce qu'ils auraient aimé y trouver, mais il apporte suffisamment d'éléments pour répondre aux questions légitimes soulevées par la population de ces vallées, et surtout permettre l'expression de La vérité tant attendue, qui, grâce au maintien d'un dialogue pluraliste local dans une CLIS notamment auxquels nous souhaitons que des membres du GEP puissent être associés en fonction des sujets abordés, pourra être communiquée aux habitants de ce bassin versant de La Gartempe, et lever leurs doutes persistants devant les informations contradictoires qu'ils continuent de recevoir sur les conséquences de l'exploitation de l'uranium.

Paul Genet

Association pour la Sauvegarde de la Gartempe